

DECLARATION COMMUNE

LES CONFEDERATIONS SYNDICALES SUIVANTES

- CFDT *Confédération Française Démocratique du Travail*
- CFE - CGC *Confédération Française de l'Encadrement - CGC*
- CFTC *Confédération Française des Travailleurs Chrétiens*
- CGT *Confédération Générale du Travail*
- CGT - FO *Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière*

ET

LE SECTEUR DU TOURISME ASSOCIATIF

représenté par l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air)

souhaitent, par le texte présent, exprimer leur volonté de concourir au développement de l'accès aux vacances pour tous et de mettre en commun les moyens dont ils disposent pour y parvenir.

Les constats

- La France fait partie du peloton de tête des premières puissances économiques mondiales.
- La France dispose d'atouts importants en matière de tourisme, c'est la première destination touristique sur le plan international.
- Son infrastructure est considérable et variée, et peut notamment s'appuyer sur un Tourisme social et associatif important qui couvre un large éventail d'activités :
 - le tourisme familial (maisons familiales et villages de vacances)
 - les vacances d'enfants et le tourisme de jeunes
 - les vacances sportives et de plein air
 - les voyages
- Créé après la loi de 1936, sous l'impulsion des mouvements d'éducation populaire, des organisations syndicales et des comités d'entreprises, ce secteur, spécificité française, a ouvert la voie d'un droit aux vacances pour tous.
- Les politiques « d'aides à la pierre » menées par l'Etat, la CNAF et les collectivités locales, conjuguées avec l'engagement des comités d'entreprise dans le Tourisme social, ont longtemps été de grande ampleur. Aujourd'hui, la diminution de ces financements pèse sur la politique tarifaire.
- Les politiques « d'aides à la personne » (bons vacances, aides des comités d'entreprise, chèques vacances) ont subi les conséquences de l'évolution de l'emploi et de la précarité. Alors que les bons vacances des Caisses d'Allocations Familiales ont sensiblement diminué en valeur ces dernières années, les chèques vacances connaissent, quant à eux, une forte croissance.
- La mise en place des lois de réduction du temps de travail va entraîner de nouveaux besoins et de nouvelles pratiques en matière de vacances et de loisirs.
- Cependant, une partie importante de la population n'a toujours pas accès aux vacances, puisque 6 millions de familles ne partent pas en vacances. L'enquête

réalisée par l'INSEE en 1999 confirme en effet la stagnation des taux de départs depuis 10 ans ; 40% des français ne partent jamais, ou pas tous les ans, en vacances. Les inégalités se sont fortement accrues sur la période : un ouvrier sur deux n'a pas accès aux vacances, ainsi que 36% des employés et 42% des jeunes dans la tranche d'âge 20/24 ans. En outre, les pratiques des partants ont sensiblement évolué et sont souvent dépendantes des aides reçues et de leur mode de gestion, qui peuvent provoquer des « effets de seuils ».

Des préoccupations communes, des objectifs partagés

Aussi, dans le prolongement des Etats généraux du Tourisme social et associatif, réunis au printemps 1999, et des travaux de la Coordination nationale du Tourisme social et associatif, créée par le Secrétariat d'Etat au Tourisme en décembre 1999, les signataires réaffirment leur attachement au maintien et au développement d'une politique de départ en vacances pour tous, dans un souci de mixité sociale, dont le Tourisme social et associatif est le principal porteur.

S'il est indispensable d'accorder une attention toute particulière à celles et ceux qui, pour des raisons diverses, n'ont pas accès aux vacances - notamment l'exclusion du monde du travail ou le handicap physique - il apparaît aussi important de veiller à ce que l'ensemble des salariés ne s'en trouve pas exclu.

Ainsi, de multiples initiatives et dispositifs sont mis en place par des associations, les pouvoirs publics et des collectivités, visant à développer l'accès aux vacances pour tous, et notamment les publics les plus défavorisés. Pour plus d'efficacité, la cohérence et la coordination de ces actions devront être recherchées.

Une prise en compte plus active des vacances dans la politique de la famille à travers l'aide à la personne, un examen sans concession des effets de seuil des dispositifs existants, afin d'en réduire les excès, la cohérence des calendriers scolaires sur l'ensemble de l'année, une réglementation réaliste qui ne se traduise pas par des freins à l'accessibilité, le soutien aux opérateurs de tourisme pratiquant, conformément aux finalités du Tourisme social et associatif, une politique tarifaire différenciée, sont autant de directions vers lesquelles il faut

tendre pour parvenir au départ en vacances du plus grand nombre et pour plus de justice sociale.

Pour atteindre ces objectifs, des initiatives conjointes pourront être engagées vis-à-vis des pouvoirs publics et des employeurs sur des axes tels que :

- Intervention auprès des responsables de la CNAF et des CAF pour attirer leur attention sur la nécessité de développer et rééquilibrer les aides à la personne distribuées (notamment les bons vacances), définir les différentes aides répondant à la diversité des besoins des familles, et harmoniser ces aides dans le souci de favoriser le brassage social.
- Intervention en faveur des « aides à la pierre » affectées aux secteurs du tourisme familial et du tourisme de jeunes, émanant des pouvoirs publics et des collectivités territoriales, indispensables pour le financement des rénovations et de l'adaptation du patrimoine d'accueil.
- Incitation au développement des relations et du partenariat entre les associations et les comités d'entreprise, au travers du contenu des prestations proposées et d'une recherche de la meilleure utilisation possible du patrimoine, dans le respect absolu des droits et prérogatives de ces derniers.
- Intervention en faveur d'un meilleur étalement des vacances, respectueux des rythmes scolaires, qui aura pour effet une meilleure utilisation des équipements de tourisme social et associatif, contribuant ainsi au maintien d'une politique tarifaire accessible.

Les comités d'entreprise et les organismes similaires de la Fonction publique d'Etat hospitalière et territoriale d'une part, et les associations de tourisme social d'autre part, sont des acteurs décisifs au départ en vacances du plus grand nombre, du fait des aides qu'ils distribuent ou des actions qu'ils conduisent. Pour autant, ces aides et ces actions ne suffisent pas toujours pour atteindre l'ensemble des salariés et des familles, en particulier les plus démunis, pour qui, les vacances sont aussi un droit.

Ce constat soulève la question des moyens pour y parvenir.

Les confédérations syndicales et l'Unat, préoccupées de cette question, s'engagent à rechercher les voies et moyens qui permettront d'élargir l'accès aux vacances à tous ceux qui en sont aujourd'hui exclus, faute d'aides.

Les signataires souhaitent que le tourisme associatif et familial soit reconnu comme un atout essentiel de l'aménagement du territoire et du développement local, 40% de ses équipements se trouvant en moyenne montagne ou en milieu rural, traduisant concrètement les solidarités entre les partants et les accueillants.

En prolongement de la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion, et dont l'article 40 prévoit « l'accès égal pour tous aux vacances », les signataires proposent d'engager une réflexion sur les pistes d'actions communes qui pourraient à l'avenir, servir de base à une proposition de loi d'orientation sur les vacances.

Les associations, qui sont également des employeurs, s'accordent, à travers cette plate-forme, à souligner qu'elles rechercheront d'une manière constante le dialogue social, qu'elles favoriseront une politique de gestion favorable aux personnels du tourisme associatif, élément constitutif de l'avenir du secteur, qui garantira de vraies avancées (temps de travail, CDD, conséquences de la saisonnalité, formation, etc.).

Enfin, la dimension européenne du Tourisme social devant être renforcée, les signataires comptent agir en faveur de l'accès du plus grand nombre à des vacances en Europe (extension et réciprocité du dispositif du chèque vacances aux pays européens, recherche de partenaires partageant les mêmes objectifs, ...) notamment à travers le Bureau International du Tourisme Social (BITS) et dans le cadre des secteurs de l'économie sociale.

A travers ces objectifs, il s'agit de reconnaître que le départ en vacances est à la fois un droit pour chacun, mais aussi l'intérêt de la collectivité. Temps de repos, de découverte, de vie en famille ou entre amis, temps de rencontres avec d'autres et de brassage social, les vacances sont incontestablement un moment privilégié d'épanouissement personnel et de socialisation.

Les moyens

Les signataires pourront se rencontrer chaque fois que nécessaire ou à la demande de l'un d'entre eux, pour définir les actions qu'ils jugeront utiles à la mise en oeuvre de la présente déclaration, et déterminer le soutien qu'ils apporteront aux propositions de la Coordination nationale du tourisme social et associatif. Ils s'engagent à assurer le maximum de publicité à cette déclaration, avec leurs moyens respectifs et dans les instances où le Tourisme social est abordé.

L'Unat s'engage à mettre à la disposition des signataires et, à travers eux, aux comités d'entreprise qui le souhaitent, les outils dont elle dispose dans le domaine du tourisme et des vacances : centre de ressources, supports de communication et d'information, aide au conseil et expertise, lieux de réflexion et de confrontation.

Les confédérations syndicales s'engagent à informer leurs organisations des préoccupations et objectifs exprimés dans le présent texte, et à susciter le développement d'un partenariat dynamique avec le secteur du tourisme associatif, et ce, dans le respect des intérêts de chacun.

Les signataires s'engagent à mener une réflexion commune sur les évolutions de la demande des salariés, chômeurs et retraités sur les attentes nouvelles et sur les adaptations qui pourraient s'avérer nécessaires.

Pour ce faire, ils utiliseront notamment les cadres existants du Conseil National du Tourisme et de la Coordination Nationale du Tourisme social et associatif, ils examineront conjointement les possibilités d'études qui permettraient de mieux connaître ces évolutions.

Les signataires conviennent d'évaluer le travail mené dans le cadre du présent texte une fois par an.